

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 66325 du 24 octobre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : INTJ1420216S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 75127 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325282S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> décembre 2014:

**Szwec, Patrice**

Nigend : 111 894

Numéro de livret de solde : 5 191 495

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 octobre 2014.

*Le colonel, directeur  
de l'établissement central de l'administration  
et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
F. RONDOT